

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319927-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 24 octobre 2023

Publié le 25 octobre 2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Marie CHAMPAULT, Valérie CONSEIL, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Attribution des aides pour l'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD) pour 2023.

Vu le rapport DV/2023/352

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la répartition des aides relatives à l'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD) pour 2023, conformément au tableau ci-joint en annexe 1, pour un montant total de subventions de 902 003,09 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 46.

Madame EVRARD est Adjointe au Maire de La Gorgue.

Madame SANDRA est Adjointe au Maire de Nieppe.

Monsieur BELLEVAL est Maire d'Hazebrouck.

Monsieur MONNET est Conseiller communautaire de la Communauté de Communes de Pévèle-Carembault.

Madame SANCHEZ est Vice-Présidente de DOUAISIS AGGLO.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs ACHIBA et LEPRETRE avaient donné pouvoir respectivement à Madame EVRARD et Monsieur BELLEVAL. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames ARLABOSSE (Maire-Adjointe de Malo-les-Bains), DECODTS (Adjointe au Maire de Dunkerque) et LUCAS (Conseillère communautaire de DOUAISIS AGGLO) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur CHRISTOPHE, Madame BAILLEUL et Monsieur BEAUCHAMP. Elles ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur POIRET déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de Président de DOUAISIS AGGLO, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur DETAVERNIER, 3^{ème} Vice-Président.

36 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FERNANDEZ, ainsi que par Messieurs LEBLANC et MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur RINGOT).

Monsieur CADART (porteur du pouvoir de Monsieur HOUSSIN), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 18 h 47.

Au moment du vote, 37 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 27

N'ont pas pris part au vote : 6 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 49 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 49

Majorité des suffrages exprimés : 25

Pour : 49 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Madame BAILLEUL, non inscrite)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Commune / EPCI	CA	Num de dossier	RD	Instruction des services		Intitulé du projet	Montant HT des proje	Montant Sub	Commentaires provisoires
PROVILLE	CA	CA-001	RD92 et VC	Avis favorable	C2-3	Modification sens de circulation et création d'un chaucidou	4 170	3 127,50	
PROVILLE	CA	CA-002	VC	Avis défavorable		Aménagement cyclable en périphérie de l'Ecole Charles de Gaulle	127 769		Le projet ne répond pas aux critères de l'APCD (fermeture temporaire - interdiction de circulation automobile aux horaires d'école par des barrières)
BAILLEUL	DK	DK-042		Avis favorable	C2-4	Création d'un double-sens cyclable rue Edmond de Coussemarcker	10 000	7 499,97	
GRANDE-SYNTHÉ	DK	DK-043		Avis favorable	C2-2	Aménagement cyclable Avenue Dubedout	455 565	50 000,00	
LEFFRINCKOUCKE	DK	DK-045		Avis favorable	C2-2	Aménagement cyclable Boulevard Trystram	898 641	50 000,00	
TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE	DK	DK-046		Avis favorable	C2-2	Aménagement cyclable Route du chapeau rouge	1 031 366	50 000,00	
GRANDE-SYNTHÉ	DK	DK-047		Avis favorable	C2-2	Aménagement cyclable rue Garnaerstraete	474 958	50 000,00	
DUNKERQUE	DK	DK-048		Avis favorable	C1-1	Aménagement cyclable Avenue de Petite-Synthe	996 294	300 000,00	
HAZEBROUCK	DK	DK-049	53	Avis défavorable		Création d'une piste cyclable bidirectionnelle	307 237		Ce dossier a déjà bénéficié d'accompagnement du Département sur la partie cyclable de l'aménagement (AAT 2021 pour 281 k€; ASRDA 2022 pour 144 k€)
BAILLEUL	DK	DK-050	23	Avis défavorable		Sécurisation cyclable	114 667		Le projet présenté porte sur la réalisation d'un chaucidou, ne respectant pas les recommandations du CEREMA (notamment trafic à plus de 5000 véh./j).
NIEPPE	DK	DK-051	422	Avis défavorable		Aménagements cyclables	296 542		Le projet correspond aux critères du Maillage territorial, mais l'aménagement proposé n'est pas conforme aux recommandations du CEREMA (notamment sur les sections 1 et 4).
BAILLEUL	DK	DK-052	418	Avis défavorable		Sécurisation cyclable	327 120		Le chaucidou ne respecte pas les recommandations du CEREMA (chaussée étroite, sinueuse, avec plus de 5.000 Véh/j)
HAVERSKERQUE	DK	DK-053		Avis défavorable		Aménagement cyclable rue du moulin	385 000		Bien qu'en lien avec un réseau point nœud, le niveau d'étude est insuffisant (pas de profils en travers, pas d'analyse foncière ou hydraulique, pas de devis, ...).
LA GORGUE	DK	DK-054		Avis favorable	C1-1	Aménagement cyclable chemin des dix cailloux et chemins des prairies	40 000	16 000,00	
HAZEBROUCK	DK	DK-055		Avis favorable	C1-1	Sécurisation cyclable Boulevard de l'Abbé Lemire	97 627	39 050,69	
HAZEBROUCK	DK	DK-056		Avis favorable	C2-1	Aménagement d'une liaison douce	88 949	48 921,16	Aménagement d'une liaison douce (voie verte) en agglomération (La commune ne demande que 44 474 € au lieu du plafond de 48 921,16 €)
CA du Douaisis	DO	DO-001		Avis favorable	C1-3	Financement d'étude :Renforcement du réseau de 200 Kms de boucles communautaires	50 000	25 000,00	Le demande de subvention ne porte que sur 20% soit 10.000€, le projet peut bénéficier du plafond à 50% soit 25.000€
CC - Pévèle Carembault	DO	DO-002	127	Avis favorable	C2-2	Création chaucidou entre centre de Saméon et la gare de Rosult	19 800	14 850,00	Dans le cadre du renouvellement de la couche de roulement par le Département (350 000€), il s'agit d'en profiter pour créer un chaucidou. Néanmoins, le dossier aurait dû être instruit dans le cadre d'un projet de maillage territorial, avec un financement à 70-30, la route (RD) faisant partie du schéma cyclable de la CCPC et pourrait être considéré de maillage territorial
DOUAI	DO	DO-003	VC	Avis favorable	C2-2	Aménagement d'une voie douce	463 246	50 000,00	
CANTIN	DO	DO-004	135	Avis favorable	C2-1	Aménagement d'une piste cyclable rue de Roucourt	64 656	48 492,15	La liaison cyclable envisagée rejoint la piste cyclable présente autour du giratoire des 643/135 du contournement de Cantin et des chemins de randonnée. Cet aménagement fait partie néanmoins d'un itinéraire inscrit au schéma cyclable du SMTD (itinéraire O Estrées-Lewarde), niveau 1. Il faudra donc pour les autres dossiers le long de cet itinéraire considérer que l'on est sur du maillage territorial qui pourrait être accompagné au titre du schéma 70-30.
LALLAING	DO	DO-005	8	Avis défavorable		Création d'un CHAUCIDOU	47 063		Le projet présente des discontinuités. Par ailleurs, le chaucidou ne respecte pas les recommandations du CEREMA (chaussée étroite, sinueuse, avec plus de 5.000 Véh/j)
CC - Pévèle Carembault	DO	DO-006		Avis favorable	C2-2	Réalisation d'une voie verte "Genech -couture du moulin 2"	60 800	45 600,00	
CC - Pévèle Carembault	DO	DO 007 + DO 008		Avis favorable	C2-2	Realisation d'une voie verte Nord et Sud "Pont à Marcq"	157 150	50 000,00	
CC - Pévèle Carembault	DO	DO-009		Avis favorable	C2-4	Realisation d'un ralentisseur avec by pass vélo	5 600	4 200,00	
CC - Pévèle Carembault	DO	DO-010	62A	Avis favorable	C2-4	Realisation d'une ecluse double avec by pass vélo	10 700	8 025,00	
CC - Pévèle Carembault	DO	DO-011	254	Avis favorable	C2-3	Création d'un CHAUCIDOU	12 200	9 150,00	
CYSOING	DO	DO-012		Avis favorable	C2-6	Equipements d'accueil et de service vélo à installer en centre ville. (Arceaux Vélo).	10 684	3 000,00	En attente des éléments complémentaires de la commune sur la répartition financière des travaux
	DO			Avis favorable	C2-4	Création de sas vélo / Jalonnement	1 952	1 463,85	
ESCAUDAIN	VA	VAL-001		Avis favorable	C1-1	Aménagement de pistes cyclables - ZAC du Collège	54 404	21 761,52	
SAINT-AMAND-LES-EAUX	VA	VAL-002	954	Avis favorable	C2-2	Création d'un accès vélo - Route de Condé	7 815	5 861,25	
								902 003,09	

Tableau des attributions APCD 2023

	Commune / EPCI	Intitulé du projet	Montant HT des travaux	Montant des subventions	Montant total pour la commune ou l'EPCI
1	BAILLEUL	Création d'un double-sens cyclable rue Edmond de Coussemarcker	9 999,96 €	7 499,97 €	7 499,97 €
2	DOUAISSIS AGGLO	Financement d'étude :Renforcement du réseau de 200 Kms de boucles communautaires	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
3	CANTIN	Aménagement d'une piste cyclable rue de Roucourt	64 656,20 €	48 492,15 €	48 492,15 €
4	CC - Pévèle Carembault	Création chaucidou entre centre de Saméon et la gare de Rosult	19 800,00 €	14 850,00 €	131 825,00 €
		Réalisation d'une voie verte " Genech -couture du moulin 2"	60 800,00 €	45 600,00 €	
		Realisation d'une voie verte Nord et Sud "Pont à Marcq"	157 150,00 €	50 000,00 €	
		Realisation d'un ralentisseur avec by pass vélo	5 600,00 €	4 200,00 €	
		Realisation d'une ecluse double avec by pass vélo	10 700,00 €	8 025,00 €	
		Création d'un CHAUCIDOU	12 200,00 €	9 150,00 €	
10	CYSOING	Equipements d'accueil et de service vélo à installer en centre ville. (Arceaux Vélo).	10 684,26 €	3 000,00 €	4 463,85 €
		Création de sas vélo / Jalonnement	1 951,80 €	1 463,85 €	
12	DOUAI	Aménagement d'une voie douce	463 246,40 €	50 000,00 €	50 000,00 €
13	DUNKERQUE	Aménagement cyclable Avenue de Petite-Synthe	996 294,08 €	300 000,00 €	300 000,00 €
14	ESCAUDAIN	Aménagement de pistes cyclables - ZAC du Collège	54 403,80 €	21 761,52 €	21 761,52 €
15	GRANDE-SYNTHÉ	Aménagement cyclable Avenue Dubedout	455 564,72 €	50 000,00 €	100 000,00 €
		Aménagement cyclable rue Garnaerstraete	474 957,52 €	50 000,00 €	
17	HAZEBROUCK	Sécurisation cyclable Boulevard de l'Abbé Lemire	97 626,73 €	39 050,69 €	87 971,85 €
		Aménagement d'une liaison douce	88 949,20 €	48 921,16 €	
19	LA GORGUE	Aménagement cyclable chemin des dix cailloux et chemins des prairies	40 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
20	LEFFRINCKOUCHE	Aménagement cyclable Boulevard Trystram	898 640,72 €	50 000,00 €	50 000,00 €
21	PROVILLE	Modification sens de circulation et création d'un chaucidou	4 170,00 €	3 127,50 €	3 127,50 €
22	SAINT-AMAND-LES-EAUX	Création d'un accès vélo - Route de Condé	7 815,00 €	5 861,25 €	5 861,25 €
23	TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE	Aménagement cyclable Route du chapeau rouge	1 031 366,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
			5 016 576,39 €	902 003,09 €	902 003,09 €

ANNEXE 2 : REPARTITION PAR CATEGORIE DE TRAVAUX

Pour les dossiers subventionnables, la répartition par catégorie de travaux est la suivante :

	<u>Catégorie des travaux</u>	<u>Taux et plafond de subvention / dossier</u>	<u>Nombre de dossiers subventionnés</u>	<u>Montant des subventions</u>
<p>Les projets identifiés dans le schéma cyclable intercommunal et le schéma cyclable départemental (comme « réseau départemental structurant » ou « réseau de maillage territorial»), hors routes départementales et voies vertes départementales.</p> <p>Les projets de services et équipements d'accueil, ne concernant que le vélo</p>	<p>▪ C1-1 Les projets identifiés dans le schéma cyclable intercommunal et le schéma cyclable départemental (comme « réseau départemental structurant » ou «réseau de maillage territorial »), hors routes départementales et voies vertes départementales.</p>	<p>40% plafonnée à 300.000€</p>	4	376 812,21 €
	<p>▪ C1-2 Les projets de services et équipements d'accueil, ne concernant que le vélo.</p>	<p>40% plafonnée à 300.000€</p>	0	0
	<p>▪ C1-3 Etudes</p>	<p>50% plafonnée à 300.000€</p>	1	25 000 €
<p>Les projets locaux d'aménagement et/ou sécurisation des circulations cyclables en agglomération ou hors agglomération.</p>	<p>▪ C2-1 Mise en sécurité des déplacements en deux roues légers par la création d'aménagements cyclables (incluant la signalisation de police requise) - hors agglomération</p>	<p>75% plafonnée à 50.000 €</p>	2	97 413,31 €
	<p>▪ C2-2 Sécurisation des circulations en deux roues légers, par aménagement de type piste ou bande cyclable – en agglomération</p>	<p>75% plafonnée à 50.000 €</p>	9	366 311,25 €
	<p>▪ C2-3 Sécurisation des circulations en deux roues légers, par aménagement de type chaussée à voie centrale banalisée – en agglomération</p>	<p>75% plafonnée à 30.000 €</p>	2	12 277,50 €
	<p>▪ C2-4 Création d'aménagement ponctuel de type sas vélo ou pose d'équipement de jalonnement cyclable – en agglomération</p>	<p>75% plafonnée à 10.000 €</p>	4	21 188,82 €
	<p>▪ C2-5 Création des parkings à vélos protégés de type abri vélos – en agglomération</p>	<p>75% plafonnée à 8.000 €</p>	0	0
	<p>▪ C2-6 Installation de mobiliers urbains facilitant le stationnement des vélos (arceaux vélos) – en agglomération</p>	<p>75% plafonnée à 3.000 €</p>	1	3 000 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 09 octobre 2023

OBJET : Attribution des aides pour l'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD) pour 2023.

Le rapport a pour objet de proposer au Conseil départemental d'approuver la répartition des subventions pour 2023 dans le cadre de l'appel à projets Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD). Ce nouvel appel à projets vise à rendre plus lisible l'action départementale sur l'accompagnement des collectivités dans le développement d'aménagements cyclables, services et équipements, et ainsi à encourager les territoires à développer les dynamiques cyclables.

Cet appel à projets, destiné aux communes et EPCI (hors MEL), soutiendra les projets d'investissement en matière de mobilité au quotidien et de vélotourisme, qui concernent notamment des infrastructures cyclables (pistes et bandes cyclables, voies vertes, voies apaisées et partagées, Chaucidou, Réseaux Points Noeuds...).

Conformément à la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 (n° DV/2022/489), il était prévu un programme initial de 600 000 €.

1. NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS ET NOMBRE DE DOSSIERS VALIDES.

15 communes et 2 EPCI ont déposé au moins un dossier, pour 29 demandes de subventions (21 pour les communes, 8 pour les EPCI), avec la répartition suivante :

Arrondissement	Avesnes	Cambrai	Douai	Dunkerque	Valenciennes	TOTAL
Nombre de communes ayant déposé au moins un dossier	0	1	4	8	2	15
Nombre d'EPCI ayant déposé un dossier	0	0	2	0	0	2
Nombre de dossiers déposés	0	2	12*	13	2	29

* 2 dossiers fusionnés car concernant un même projet

Après instruction, il apparaît que 23 demandes sont recevables puisque 6 demandes concernent des travaux non éligibles (elles ne répondent pas aux critères de l'APCD, aux recommandations de sécurité, présentent un niveau d'étude insuffisant, des discontinuités, ou nécessitent des éléments complémentaires ...). Cependant 4 des 6 dossiers non éligibles bénéficieront d'un autre dispositif (AMP, ASRDA).

2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET PAR CATÉGORIE DE TRAVAUX DES DOSSIERS ÉLIGIBLES

Les demandes représentent un montant total de subventions sollicitées de **902 003,09 €** avec la répartition suivante :

Arrondissement	Avesnes	Cambrai	Douai	Dunkerque	Valenciennes	TOTAL
Nombre de communes et EPCI	0	1	6	9	2	18
Nombre de dossiers	0	1	11	9	2	23
Montant de subvention	0€	3 127,50 €	259 781,00 €	611 471,82 €	27 622,77 €	902 003,09 €

Elles représentent ainsi un potentiel de 902 003,09 €, supérieur au programme de 600 000 € pour l'année 2023. Il est toutefois proposé de retenir l'ensemble des dossiers recevables, en considérant que certains dossiers restent parfois sans suite et que les dépenses peuvent s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires.

Il est proposé au Conseil départemental :

- d'approuver la répartition des aides relatives à l'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD) pour 2023, conformément au tableau en annexe 1 du présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23012OP002	23012E06	8 600 000	0	902 003,09

Doriane BECUE
Première Vice-Présidente